LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 10

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz tenue le mercredi 13 septembre 2017 à 20h15 à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence: M. Yohan Ziehli

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal N° 9 de la séance du 28 juin 2017
- 3. Communications du bureau du Conseil communal
- 4. Assermentation de M. Marc Wüthrich (LTDPL & PBD) en remplacement de M. Pierre Frey démissionnaire
- 5. Election au sein des commissions
- 5.1. Election d'un membre au sein de la commission de gestion en remplacement de M. Cédric Urech (PLR), démissionnaire
- 5.2. Election de M. Abderrahim Laghnimi (PDC+I) au sein de la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Jacques Devenoge, démissionnaire
- 6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
- 7. Réponses de la Municipalité
- 7.1. Réponse municipale N° 10/2017 Réponse à la question de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Demande que soit étudiée la possibilité, suite à la révision de la Loi sur l'énergie, de produire de l'énergie propre qui pourrait être vendue à 18 cts/kWh (contre 25 actuellement) »
- 7.2. Réponse au rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2016 Vœu N° 8
- 8. Préavis
- 8.1. Préavis municipal N° 20/2017 Plan partiel d'affectation « Campagne Rossier II La Combe de Villard » et modifications du Plan directeur communal approuvé par le Conseil d'Etat le 21 août 2000 relatives aux secteurs « Campagne Rossier II La Combe de Villard »
- 8.2. Préavis municipal N° 21/2017 Demande de crédit de Fr. 500'120.-- pour financer la partie située sur le territoire de la commune de La Tour-de-Peilz du réaménagement du chemin des Boulingrins et la construction d'un giratoire sur la route de Blonay
- 8.3. Préavis municipal N° 22/2017 Arrêté d'imposition pour l'année 2018
- 9. Rapports
- 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2017 Demande d'un crédit de construction de Fr. 3'600'000.-- pour la transformation et la rénovation de la Maison de commune
- 10. Communications municipales
- 11. Propositions individuelles et divers

Appel

71 présents sur 85 membres élus.

<u>Excusé(e)s</u>: Roberto Carbonell – Pierre Cavin – Gabriel Chervet – Claude-Aimé Chevalley – Julien Costanzo

- Erik Dumusque - Ghislaine Durand - Martine Gagnebin - Mathias Lorandi - Nicolas

Mattenberger - Manuel Paley

<u>Absent(e)s</u>: Pierre-André Oberson

<u>M. le Président</u> ouvre la 1ère séance de l'année 2017-2018, 10ème séance de la législature, en saluant les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre les débats. Il salue en particulier la présence des cinq chefs de service de notre administration, MM. P.-A. Dupertuis, Y. Roulet, M. Zenger, W. Steiner et Y. Audemars. Il souhaite que les débats soient placés sous le signe du respect mutuel, du fair-play et de la bénédiction du Très Haut.

1. Adoption de l'ordre du jour

Au point 6.1, M. Ph. Neyroud annoncera le titre d'un postulat qu'il développera lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est considéré comme adopté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal N° 9 de la séance du 28 juin 2017

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 9 de la séance du 28 juin 2017 est adopté à une très large majorité (trois abstentions), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- Lettre de M. J. Devenoge annonçant sa démission de la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE. Son remplacement interviendra sous point 5.2 de l'ordre du jour
- Lettre de M. C. Urech annonçant sa démission de la commission de gestion. Son remplacement interviendra sous point 5.1 de l'ordre du jour
- M. le Président rappelle que toutes les questions relevant de l'interprétation du règlement du Conseil doivent être adressées au Bureau ou à lui-même, et non pas au Greffe municipal
- Les jetons de présence de la dernière séance ont été attribués à l'association Français en Jeu. Cette association remercie vivement le Conseil pour ce geste

4. Assermentation de M. Marc Wüthrich (LTDPL & PBD) en remplacement de M. Pierre Frey, démissionnaire

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

M. Marc Wüthrich, né le 9 août 1979 et domicilié au chemin des Murs-Blancs 75, en remplacement de M. Pierre Frey, membre de La Tour-de-Peilz Libre & PBD, démissionnaire

5. Election au sein des commissions

5.1. <u>Election d'un membre au sein de la commission de gestion en remplacement de M. Cédric Urech (PLR), démissionnaire</u>

La candidature de M. D. Langelaan est présentée.

Il n'y a pas d'autre proposition. M. David Langelaan est nommé de manière tacite et par acclamation membre de la commission de gestion.

5.2. <u>Election de M. Abderrahim Laghnimi (PDC+I) au sein de la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Jacques Devenoge, démissionnaire</u>

M. A. Raemy présente la candidature de M. A. Laghnimi :

« Abderrahim Laghnimi est originaire de Benken dans le canton de St-Gall. Il habite La Tour-de-Peilz depuis 1991, soit depuis 26 ans. Il est économiste et cadre de l'Etat de Vaud depuis 1988, soit depuis 29 ans. Il est marié et père de deux enfants. Il est actuellement le premier des viennent-ensuite de la liste électorale du groupe PDC et Indépendants. M. A. Laghnimi est présent dans cette salle. Abderrahim s'écrit avec 2 r. Merci de voter pour lui. »

Il n'y a pas d'autre candidature. M. Abderrahim Laghnimi est élu de manière tacite et par acclamation membre de la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE.

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

6.1. <u>M. Ph. Neyroud</u> annonce qu'il développera, lors de la prochaine séance, un postulat intitulé « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland ».

7. Réponses de la Municipalité

- 7.1. Réponse municipale N° 10/2017 Réponse à la question de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Demande que soit étudiée la possibilité, suite à la révision de la Loi sur l'énergie, de produire de l'énergie propre qui pourrait être vendue à 18 cts/kWh (contre 25 actuellement) »
- 7.2. Réponse au rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2016 Vœu N° 8

<u>M. le Président</u> indique que la discussion n'a pas à être ouverte sur ces réponses. Les éventuels commentaires peuvent intervenir au point 11 - Propositions individuelles et divers.

8. Préavis

8.1. <u>Préavis municipal N° 20/2017 – Plan partiel d'affectation « Campagne Rossier II – La Combe de Villard » et modifications du Plan directeur communal approuvé par le Conseil d'Etat le 21 août 2000 relatives aux secteurs « Campagne Rossier II – La Combe de Villard » </u>

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u>: UDC Ludovic Gonin

Membres: LIBERAL-RADICAL Kurt Egli – David Langelaan

SOCIALISTE Michel Bloch – Jean-Yves Schmidhauser

VERTS Vincent Bonvin PDC + Indépendants Aloïs Raemy

8.2. <u>Préavis municipal N° 21/2017 – Demande de crédit de Fr. 500'120.-- pour financer la partie située sur le territoire de la commune de La Tour-de-Peilz du réaménagement du chemin des Boulingrins et la construction d'un giratoire sur la route de Blonay</u>

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u>: VERTS Geneviève Pasche

Membres: LIBERAL-RADICAL Sophie Blank Barbezat – Philippe Eugster

SOCIALISTE Jacques Vallotton – Gilbert Vernez

UDC Gabriel Ranzato
PDC + Indépendants Jean-Wilfrid Fils-Aimé

8.3. <u>Préavis municipal N° 22/2017 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018</u>

La parole n'est pas demandée. Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

9. Rapports

9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2017 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 3'600'000.-- pour la transformation et la rénovation de la Maison de commune

Rapporteur: Mme Elisabeth Leimgruber

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée.

<u>Mme E. Leimgruber</u> présente ses excuses à M. A. Raemy, dont elle a oublié de mentionner le nom parmi les commissaires présents à la séance. Cette erreur a été rectifiée sur le document original. Elle donne ensuite lecture des conclusions de son rapport.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 17/2017,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 3'600'000.-- pour la rénovation de la Maison de commune à prélever par le débit du compte N° 9143.084.00 « Travaux Rénovation Maison de commune » ;
- 2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'à la fin des travaux prévus en 2018 ;
- 3. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000.-- accordé par votre Conseil lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 20'000'000.-- ;
- 4. de prendre acte que le montant du présent préavis ne comprend pas le montant du crédit d'étude de Fr. 200'000.-- accordé préalablement par le biais du préavis N° 14/2015 ;
- 5. de prendre acte que le montant du présent préavis comprend le montant des études préliminaires de Fr. 46'800.-- accordé préalablement par la Municipalité ;
- 6. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement d'un montant total de Fr. 3'800'000.-- sur une période de 20 ans, soit Fr. 190'000.-- par année, la première fois l'année suivant la fin des travaux.

10. Communications municipales

<u>M. le Syndic</u> rappelle que l'association Rives du lac et quelques particuliers s'étaient joints pour contester la décision municipale admettant la réfection du portail et son maintien après les travaux de la station de pompage à la Maladaire. Par décision, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal arrête que ce recours est irrecevable et que les recourants sont débiteurs solidairement entre eux d'un montant de fr. 2'500.-- à verser à la commune à titre de dépens.

D'autre part, suite à l'acceptation du postulat de Mme E. Leimgruber « Charte des talus et bords de route de grande valeur écologique », une rencontre a eu lieu avec Pro Natura. Ensemble avec leur biologiste a été établi un plan de gestion différencié des talus et bords de route de grande valeur écologique. Cette mesure concerne quatre endroits, le talus de la route de Blonay au droit du centre équestre, une portion de talus aux Novalles, un talus à Pré-Long et le dernier au Crotton. Le plan de gestion différencié et la charte ont été signés hier mardi par la Municipalité.

M. J.-P. Schwab, municipal, revient sur la question de M. J.-Y. Schmidhauser demandant qu'un "toilettage" des titres possédés par la Commune soit effectué. Une rencontre a eu lieu avec le responsable de la partie "Placement" du dossier de titres de notre commune à la Banque cantonale vaudoise. La recherche d'informations sur l'historique de ces titres et les raisons de leur acquisition a été particulièrement difficile, notamment du fait qu'il y a eu plusieurs changements de systèmes informatiques à la BCV, ce qui fait que l'information la plus ancienne remonte à l'année 1997. De plus, certains titres ont changé de numéro d'identification et les anciens numéros n'ont pas été reportés au niveau informatique dans le temps, l'actualisation ne se faisant pas au-delà de 10 ans. On n'a rien trouvé au niveau de la commune non plus, parce que cela fait sûrement très longtemps que ces titres sont dans notre portefeuille. Il n'y a donc malheureusement plus trace de la raison pour laquelle ils ont été achetés. Néanmoins, voici les informations qui ont pu être collectées auprès de la BCV :

Sucrerie d'Aarberg SA (28 actions) : un échange de titres a été effectué en 1997. Cette position existait donc déjà dans le portefeuille avant cette date.

Tunnel du Gd-St-Bernard SA (120 actions), LOGACOP Ste coop. Lausanne (1 part sociale) et Pinte vaudoise du Ballenberg (1 part sociale) : ces titres figurent depuis le 25 novembre 2001 avec leur numéro actuel dans le système informatique de la BCV. Ces positions existaient donc déjà dans le portefeuille avant cette date. Pour

les deux dernières, on peut estimer qu'il s'agit plutôt d'une sorte de demande de don, de souscription, qui a été faite à l'époque et pour laquelle la commune a reçu une part sociale en contrepartie, mais qui ne fait pas l'objet d'une cotation.

Matterhorn Gotthard AG (4 actions) : ces titres figurent depuis le 10 décembre 2003 avec le numéro actuel dans le système informatique de la BCV. Cette position existait déjà dans le portefeuille avant cette date.

Télé-Leysin SA (8 actions) : un échange de titres par fusion (Leysin - Col des Mosses - Lécherette) a eu lieu le 23 novembre 2011. Cette position existait déjà dans le portefeuille avant cette date.

L'estimation de la valeur des titres est aisée pour les titres cotés, mais nettement plus ardue pour ceux qui ne le sont pas, ce qui est le cas des titres mentionnés ci-dessus. Les titres cotés peuvent être revendus selon la demande du moment. Pour les titres non cotés, les acheteurs potentiels, pour autant qu'ils existent, devront être identifiés, ce qui représente une démarche coûteuse en temps et énergie, à mettre en rapport avec le revenu potentiel que la vente de ces titres pourrait dégager, les écarts entre l'offre et la demande étant extrêmement importants. Concernant les titres non rentables (et donc non vendables), il existe trois solutions :

- Renonciation à un titre et transfert à la BCV (sans revenus et sans frais)
- Retrait physique d'un titre du portefeuille (pour insertion dans le coffre-fort de la commune, sans revenus, mais fr. 200.-- de frais hors TVA pour chaque titre)
- Conservation d'un titre dans le portefeuille (fr. 30.-- hors TVA de frais annuels par position)

La Municipalité hésite encore entre la première et la dernière possibilité, mais examinera les choses au cas par cas en fonction du rapport rendement/coût. Si l'on arrive à dégager quelque chose de la vente de ces titres, il y aura évidemment une sélection de sociétés locales. Le Service des finances procédera donc à un toilettage de ces titres dans le portefeuille en fonction de ces différents éléments.

11. Propositions individuelles et divers

M. Cl.-A. Luy informe le Conseil sur les activités récentes du Conseil intercommunal du SIGE. La dernière séance - sa première en tant que président - s'est déroulée le jeudi 31 août. Deux faits significatifs sont à relever concernant la représentation de La Tour-de-Peilz, à savoir son élection en tant que président du Conseil intercommunal pour l'année 2017-2018 et la démission de M. J. Devenoge. Ces deux faits n'ont pas été sans conséquences pour la délégation boélande. M. G. Helbling a été nommé chef du groupe, M. J.-P. Schwab membre de la commission de gestion et M. A. Laghnimi est passé du statut de suppléant à celui de membre de la délégation variable, le poste de suppléant étant encore à repourvoir par le PDC+I. Les points de l'ordre du jour étaient standards. Le Bureau et le Comité de direction n'ont pas apporté de communication spéciale. Un préavis relatif à la réalisation du projet TURBEAU a été soumis au vote. Pour rappel, le SIGE s'est donné comme objectif d'étudier et de réaliser une nouvelle série d'aménagements entre le captage des Avants et Bignières afin de valoriser le potentiel énergétique de la descente des eaux des Avants. Le préavis présenté a pour objet trois réalisations distinctes soit :

1. La construction d'une usine d'ultra filtration-réservoir aux Avants

La Grande source des Avants constitue la ressource gravitaire principale du SIGE, avec un débit moyen de 8'500 l/min. Son origine karstique (région où prédominent des roches sédimentaires sensibles à la dissolution, calcaire en premier lieu) occasionne des perturbations régulières de la qualité de l'eau, notamment par une augmentation sensible de la turbidité plusieurs fois par année, principalement à la fonte des neiges et lors de fortes précipitations. Par mesure de sécurité, le Canton a exigé que le SIGE filtre cette eau au moyen d'une nouvelle usine d'ultrafiltration aux Avants.

2. La modification de la chambre de rassemblement des Avants

La chambre actuelle, composée de deux bassins principaux successifs et de plusieurs bassins limnimétriques, équipés d'échelles permettant la lecture et l'enregistrement des niveaux d'eau, pour les arrivées annexes devra être simplifiée. Les différents bassins seront réunis afin de disposer d'un seul volume de 40 m3 pour le marnage entre les différents régimes de fonctionnement des pompes inversées situées dans la nouvelle usine d'ultrafiltration.

3. La modification de la chambre de Jor

Située sur la route des Râpes de Jor, la chambre est constituée d'un ancien ouvrage faisant office de bassin de réunion et de mesure de débit. Cet ouvrage fonctionnera par la suite comme simple chambre de mise en charge pour le turbinage situé en aval.

Le Conseil intercommunal a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis qui lui était soumis. Profitant d'être à la tribune, M. Cl.-A. Luy propose que soit dorénavant introduit dans l'ordre du jour du Conseil communal un point permanent lors duquel les représentants boélands dans les divers conseils intercommunaux pourront apporter un compte rendu régulier des activités de ces conseils.

M. le Président indique que cette proposition sera examinée par le Bureau.

<u>Mme A. Lachat Baechler</u> donne connaissance de la présentation de M. J.-W. Fils-Aimé qu'elle aurait souhaité pouvoir faire lors de la dernière séance, à l'occasion de l'élection du 2^{ème} vice-président :

« J'ai l'honneur, au nom du groupe PDC+I, de vous présenter M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé, élu à la 2^{ème} vice-présidence du Conseil communal de La Tour de Peilz lors de la séance du 28 juin 2017.

Jean-Wilfrid est né en Haïti, où il a passé une bonne partie de son enfance. Il a fait ses études primaires, secondaires et universitaires en Haïti. Ingénieur civil de formation, il est arrivé en Suisse en 1980. Il est marié et père d'une famille de 2 enfants, de 24 et de 26 ans.

Après avoir habité pendant 10 ans à Vevey, séduit par la région, il s'est installé depuis 2002 dans notre commune et plus précisément au chemin du Gregnolet.

Entré au PDC en 2006, il a été élu au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz en 2008.

Jean-Wilfrid est Secrétaire général du Club Haïtien de Suisse. Ses nombreuses interventions médiatiques lors du séisme du 12 janvier 2010 ont contribué à la réussite de la journée de solidarité en faveur d'Haïti organisée par la Chaîne du Bonheur.

Très impliqué dans la vie locale de la Riviera, on le retrouve comme :

- Membre du comité du mouvement jeunesse de Vevey Riviera Basket
- Conseiller de paroisse de l'église catholique Notre-Dame à Vevey

Il est aussi membre du comité du PDC de La Tour-de-Peilz.

Bien intégré dans notre Conseil, il a fait partie du Bureau, ainsi que de la commission des Affaires culturelles de La Tour-de-Peilz lors de la dernière législature.

Actuellement, il est notre représentant à la Commission de gestion (COGEST).

Jean-Wilfrid a travaillé à l'EPFL pendant près de 25 ans comme assistant-technique au Laboratoire des Voies de Circulation. Il vient de prendre une retraite bien méritée, ce qui lui permettra de consacrer plus de temps à ses projets de solidarité en Haïti.

Aujourd'hui citoyen américain, il compte déposer sa demande de nationalité suisse afin de s'engager pleinement dans la vie politique de notre commune.

Jean-Wilfrid saura mettre son expérience professionnelle et associative, ainsi que son esprit d'ouverture, au service de notre Conseil.

Je vous remercie très chaleureusement d'avoir élu au poste de 2ème vice-président M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé. »

<u>M. A. Raemy</u> remarque qu'en montant depuis le port par la rue du Temple, on voit que la pointe du clocher nouvellement rénové penche à droite, en direction de Montreux. Y a-t-il un moyen simple d'y remédier avant la fin des travaux ? D'autre part, quel est l'avenir de l'œuvre d'art qui se trouvait derrière la Coop et rappelait les exploits de l'astronaute Claude Nicollier ? Plutôt que de laisser cette œuvre traîner quelque part dans la commune, ne faudrait-il pas la proposer à un privé pour fr. 1.-- symbolique ?

<u>Mme G. Pasche</u> précise, concernant le résultat du recours de l'association des Rives du lac, que ce recours a été jugé irrecevable non pas parce que la Cour donne raison à la commune, mais parce que l'association n'est pas considérée comme ayant la qualité de recourir. La CDAP s'est donc prononcée sur la forme plus que sur le fond.

Mme Ch. Rithener est intervenue à de réitérées reprises à la tribune pour déplorer que notre commune ne soit considérée que comme un simple trait d'union entre Montreux et Vevey et leurs manifestations. Son propos ce soir est tout autre. Dernièrement, notre commune a en effet vécu plusieurs évènements réjouissants, d'une portée très large, comme le festival Nox Orae. Un autre vrai succès a été le cinéma en plein air, où l'on a pu voir la place des Anciens-Fossés bondée et vibrante pour « Ma vie de courgette », mais aussi avec une participation satisfaisante les autres soirs. Il y a aussi des évènements plus sportifs, tels que La Tour bouge ou le Marathon, qui portent haut le nom de notre cité. On peut citer aussi les superbes moments musicaux offerts par l'Orchestre de Ribaupierre, ainsi que les moments plus silencieux, avec la silent party. Elle s'en réjouit et souhaite que ces manifestations perdurent et, pourquoi pas, prennent de l'ampleur à l'avenir.

<u>M. P.-A. Bugnon</u> indique que la commission des finances sera présente lors de la séance relative au préavis municipal N° 21/2017 – Demande de crédit pour financer la partie située sur le territoire de la commune de La Tour-de-Peilz du réaménagement du chemin des Boulingrins et la construction d'un giratoire sur la route de Blonay.

Mme Ch. Hausherr-de Maddalena rappelle que nous avons une laiterie à La Tour-de-Peilz, près de la poste, et que la gérance a changé. Cette laiterie propose des produits artisanaux et du lait qui vient directement de trois paysans seulement. Elle propose également différents produits sur commande et un choix de fromages qui change régulièrement. Ce quartier étant peu fréquenté, elle prie chacun de dire autour de lui que nous avons une belle nouvelle laiterie à La Tour-de-Peilz.

- <u>M. O. Martin,</u> municipal, tient, au nom du Service Domaines et Bâtiments mais surtout de tout le personnel administratif de la commune, à remercier le Conseil d'avoir accepté le préavis relatif à la transformation de la Maison de commune, qui en avait grand besoin depuis longtemps.
- <u>M. G. Vernez</u> indique que de nombreux et gros rats semblent proliférer à l'embouchure de l'Oyonne et le long du quai Roussy. Les baigneurs notamment peuvent être incommodés par la présence de ces rats. Est-ce exact et ne faudrait-il pas entreprendre une dératisation ?
- <u>M. le Président</u> rappelle que le repas de fin d'année du Conseil n'aura pas lieu à l'issue de la séance du 6 décembre, mais le 13 décembre. S'il n'y a pas de séance de relevé ce jour-là, il compte tout de même sur la présence de chacun à ces festivités.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président La Secrétaire

Y. Ziehli C. Dind